



INTERCOOP SAMEDI 31 mars LE CHALET 15H30

La question posée par Coopalin :

ACHAT RÉSERVÉ AUX COOPÉRATEURS OU OUVERT ? À D'AUTRES PERSONNES (TOURISTES ?...)

- Pour Scoopeli la loi est **possiblement interprétable**, le supermarché est un lieu ouvert (pas seulement à ces adhérents-es)
- Pour d'autres non. Les **conseils d'un juriste** serait le bienvenue (voir celui de La Cagette sur ce point)
- Pour certains le besoin de mettre dans **leur règlement intérieur** la possibilité d'accueillir les voyageurs.es de passage des autres coop.
- **Faut-il contrôler** si ils sont à jour de leur créneau dans leur coop ? Non on part sur la base de «**La confiance à priori**»
- Il serait bien de **commencer par une communauté informel**. Les coop's qui adhèrent au principe, l'inscrivent sur leur site internet et aposit le Logo (ci-dessus) soit sur leur carte d'adhérent.e ou sur leur porte d'entrée.
- **De la souplesse avec peut-être un.e référent.e** (ou plusieurs.es) dans chaque coop pour passer ses achats sur sa carte.
- et on fait le point à la prochaine Intercoop..... En avant.

Vincent, Les 400 Coop, (le retraité du 1^{er} avril!!!!!!)